

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Moubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.00
Un an. . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: . . . 30 c.
Faits divers: . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITTE et C^o, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

12 MARS
3 0/0. 65 20
4 1/2. 93 00
Emprunts (5 0/0). 102 80

13 MARS
(Service gouvernemental)
3 0/0. 65 40
4 1/2. 93 25
Emprunts (5 0/0). 103 25

(Service particulier du Journal de Roubaix):
Actions Banque de France 3880 00
Société générale 575 00
Crédit foncier de France 940 00
Chemins autrichiens 702 00
Lyon 950 00
Est 847 00
Ouest 615 00
Nord 1175 00
Midi 700 00
Suez 720 00
Péruvien 73 3/4

6 0/0
Actions Banque ottomane (ancienne) 690 00
Banque ottomane (nouvelle) 608 00
Londres cour 25 20 1/2
Cédit Mobilier 597 00
Turc 44 05

DEPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix)
Anvers, 12 mars, 2 h. 36, soir.
(Arrivée en retard.)
Laines: Marché ferme. Ventes 319 b. Plata.
Pétrole: Baisse. Disponible 31 1/2; courant 31 1/2; avril 32; mai 32 1/2; juillet 33; septembre 34 à 34 1/2.

Anvers, 13 mars, 2 h. 48, soir.
Laines: Marché ferme. Ventes 153 b. Plata.
Pétrole: Baisse 31 1/2; courant 31; mai 31 1/2; juin 32; septembre 33 1/2 à 34; quatre derniers, 34 à 34 1/2.

Marseille, 13 mars.
Laines: Mosdock lavées 183; Italie lavées 380; Perse saint 180; Donskoy Kerson 220.
Cotons: Salonique indigènes roulés 152; Pirée ordinaire 155.
Cafés: Ventes 3,320 sacs. Mysore 216.50 à 200; Ceylan plantation 250.
Blés: Ventes 6,230 hectolitres. Importations 36,295.

Havre, 13 mars, 12 h. 05, soir.
Cotons: Ventes 250 b.; lourds. Louisiane de 97 à 98. Marché calme.
Laines: Centaine Russie lavée 625; Buenos-Ayres 207,50 à 215.
Cafés: Délaiés.

Liverpool, 13 mars, 2 h. 26, soir.
Cotons: Ventes 8,000 b. dont 1,000 pour la spéculation. Importations 22,000 b.; inchangés.

Londres, 13 mars, 2 h. 26, soir.
Sucres: Marché calme.
Cafés: Stationnaires.
Laines: Marché ferme.
Soies: Marché sans affaires.

New-York, 13 mars; change sur Londres, 4.82; change sur Paris, 5.18 3/4
Valeur de l'or, 115 1/4
Café good fair, 17 1/4
Café good Cargoes, 18.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.
Havre, 13 mars, 2 h. 45 s.
Cotons: Ventes 500 b. Marché calme, ferme. Inchangés.

Liverpool, 13 mars, 2 h. 45 s.
Cotons: Ventes 8,000 b. Marché calme; livrable sans affaires.

New-York, 13 mars, 2 45h. s.
Cotons: 16 1/4; Recettes de la semaine 63,000 b.

ROUBAIX 13 MARS 1875.

Vainqueurs ou vaincus ?

La composition du ministère n'avait causé qu'une joie tempérée aux organes de la gauche; la déclaration lue hier, à la tribune de l'Assemblée, par M. Buffet, nous paraît devoir faire tomber tout à fait les illusions de ce parti. Son heure n'est pas encore arrivée, car la politique du cabinet sera, a dit le vice-président du conseil, « une politique » de provocation et de faiblesse. » Et afin d'empêcher de préciser la portée de cette phrase, l'organe du gouvernement a constaté que le vote du 25 février avait jeté une certaine indécision parmi les esprits, mais qu'il était temps de dissiper cette « équivoque. » Les popula-

tions attachées à l'ordre doivent se persuader que le gouvernement les protégera contre toute attaque subversive. Voici plus: L'administration du 24 mai, cette administration qui a suscité tant de haines et de colères chez les radicaux, le nouveau ministère entend la maintenir: « elle peut compter sur son constant appui. »

Après avoir constaté que l'ordre de choses actuel n'a rien d'incompatible avec la sécurité publique, la Déclaration dit que l'état de siège ne sera levé dans certains départements qu'après le vote d'une loi sur la presse « qui tiennent dans de justes limites la liberté de discussion. » En ce qui concerne la législation sur les maires, « elle sera maintenue; » mais le gouvernement prendra autant que possible les maires dans les conseils municipaux.

On sait notre pensée sur les événements qui ont amené au pouvoir M. Buffet et ses collègues: la République nous paraît grosse de périls et nous sommes plus que jamais convaincus que la Monarchie héréditaire et constitutionnelle peut seule assurer la grandeur et la sécurité du pays. Mais l'ajournement de leurs espérances ne saurait dispenser les monarchistes de s'associer à tout ce qui peut aider au relèvement du pays et au triomphe des principes sociaux.

Après un programme aussi net et aussi satisfaisant, la droite doit à ses principes, elle se doit à elle-même de donner une aide efficace et résolue au ministère Buffet, tant que celui-ci restera fidèle à ses promesses.

Les vaincus d'hier peuvent être, s'ils le veulent, les vainqueurs de demain.

ALFRED REBOUX.

Bulletin du jour

C'est dans un conseil tenu hier à midi, que le ministère a définitivement arrêté les termes du programme dont nous venons de parler et que nous résumons plus loin. « Vous comprenez facilement, » nous écrit un de nos amis présent à la séance de l'Assemblée, que la gauche ne buvait pas du lait en entendant M. Buffet. Quelques mots contigus contre les factieux ont provoqué des applaudissements timides sur les bancs de la gauche; mais tous les passages relatifs au maintien de l'administration actuelle, à l'état de siège, à la loi des maires, ont été accueillis avec une glaciale froideur. Peu s'en fallait que nos Gambettistes n'accusassent déjà M. Buffet et ses collègues de haute trahison et ne renversassent le cabinet séance tenante. Seule, la droite a salué de quelques bravos la déclaration finale de manifeste. Ce n'est pas que mes amis s'illusionnent sur les intentions de M. Buffet, mais ils n'en ont pas été moins flattés de constater qu'une heureuse influence avait fait prédominer dans le conseil des ministres les idées de conservation sociale auxquelles la droite est avant tout dévouée. Aussi, dois-je vous dire que si le ministère restait fidèle à ces principes, nos amis ne se croiraient pas le droit de faire, sur ce terrain, une opposition systématique. »

Les bureaux des trois gauches se sont réunis après la lecture du programme ministériel et ont ajourné leur décision jusqu'à ce qu'ils aient pu se rendre compte des sentiments des groupes respectifs. Selon une dépêche Havas la croyance est que toutes les gauches appuieraient le cabinet, quoique les radicaux soient mécontents du programme.

C'est le cas de répéter avec le personnage de la comédie: qui trompe-t-on ? L'Assemblée a poursuivi hier la discussion de la loi sur les cadres. Après avoir admis, d'accord avec la Commission et le gouvernement, la création d'un quatrième bataillon de marche par régiment, elle a voté le projet jusqu'à l'article 27 inclusivement.

Dans les réunions des divers groupes, on s'occupe de préparer l'élection du président. A la droite modérée M. de Kerdrel a déclaré que, nommé avec le concours de l'adhésion du centre droit vice-président de l'Assemblée, il ne voudrait pas faire obstacle à un candidat de ce groupe, M. d'Audiffret, au fauteuil de la présidence. Il s'est dit, du reste, effrayé par l'importance de ces hautes fonctions. La réunion a décidé de s'entendre avec les autres groupes de droite au sujet de la présidence et a décidé de porter comme vice-président M. le général de Chabaud Latour.

Le centre gauche a délibéré sur le même sujet. Il accepte la candidature de M. d'Audiffret-Pasquier comme président, à la condition que le centre droit acceptera un vice-président de gauche, il a chargé son bureau de s'entendre

avec les autres groupes de gauche et le groupe Wallon.

Le groupe Wallon-Laverne paraît encore hésitant au sujet des candidats à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée.

M. Casimir Périer décline, dit-on, toute candidature à la présidence de l'Assemblée. Reste M. d'Audiffret-Pasquier que les gauches acceptent si on leur donne un vice-président de plus, M. Ducloux ou Leroyer. La droite paraît porter comme vice-président le général de Chabaud-Latour.

Toute la presse européenne s'entretient de la prétention qu'a laissé voir le gouvernement prussien d'obtenir du gouvernement italien le retrait de la loi des garanties.

Nous avons publié, dans notre numéro du 5 mars, une note d'origine évidemment officielle, où cette pensée est indiquée non pas franchement, mais d'une façon assez intelligible pour ne laisser aucun doute.

Le Times d'hier publie une dépêche qui confirme ces indications, dont la presse italienne est naturellement très préoccupée depuis quelques jours.

On dirait que la Prusse ne considère l'Italie que comme une espèce de royaume vassal où les décisions de la chancellerie de Berlin doivent recevoir *ipso facto* leur application légale.

D'Espagne et de source alphoniste on mande que les membres du parti constitutionnel se sont réunis chez M. Sagasta et ont décidé de faire acte d'adhésion à don Alphonse qui représente, disent-ils, les principes de leur parti.

Les fortifications de la ligne de Navarre sont sur le point d'être terminées. On considère qu'elles seront alors impropres. L'armée alphoniste pourra alors, disent les dépêches, recommencer les opérations actives contre les carlistes.

De leur côté, les carlistes annoncent que les députations des provinces basques ont adressé une proclamation au pays à l'occasion du complot de Cabrera. Elles renouvellent leur adhésion au roi Charles VII.

Deux petites colonnes alphonistes ont été repoussées en Alava.

Les opérations sur Orto continuent. On croit que plusieurs compagnies, coupées du corps principal, tomberont au pouvoir des carlistes.

A la date du 7 février, la persécution continuait toujours au Brésil contre les catholiques. Le vicaire général de Mgr de Macedo était en prison avec lui. Les souffrances du clergé et des fidèles s'aggravaient de jour en jour.

Rien ne faisait prévoir le terme de cette triste épreuve.

A. R.

On nous écrit de Paris: « On ne parle de rien moins que de six semaines de vacances qui iraient du milieu de mars à la fin d'avril. Pendant cette prorogation, le gouvernement et une nouvelle commission des Trente prépareraient les projets de loi sur l'organisation du Sénat, sur la presse et sur les élections politiques. »

L'un de nos correspondants parisiens nous citait de mémoire, hier, les paroles de M. Caro, à propos d'Henri IV. Voici le texte de ces paroles:

« Cependant, une grande consolation brille à l'horizon de ce sombre drame. En face de ce personnage si finement analysé, de cet Henri III, assemblage monstrueux de vices qui grandissaient toujours et de qualités qui s'évanouissaient une à une, l'âme dans la rue et dans son palais, capable encore d'éloquence et même de dignité, comme devant les États à Blois, ou de bravoure sur un champ de bataille. — Libérin sceptique et dévot, pendant un moment de frivolité le bénéfice d'une longue dissimulation; jeune et si vieux, si usé de corps et d'âme, devant cette dernière ruine d'une race qui n'avait pas été sans gloire, paraît un homme, un homme enfin. C'est un soldat, c'est un roi, et il portera en lui l'âme de la France. »

C'est cette dernière phrase qui a été couverte d'applaudissements.

Déclaration du Ministère

M. Buffet, ministre de l'Intérieur, a lu hier la déclaration suivante à la tribune de l'Assemblée nationale. Le nouveau ministère, investi de la confiance de M. le maréchal, président de la République, ne serait pas capable de remplir la tâche qu'il accepte, s'il ne trouvait dans l'Assemblée nationale l'appui d'une majorité approuvant sa politique et résolue à s'y associer.

Son premier devoir est donc de vous faire connaître cette politique.

Très-nettement conservatrice, elle sera dénuée de tout caractère de provocation comme de faiblesse. Cette déclaration qui ne sera démentie par aucun acte du ministère pourrait paraître superflue, si les interprétations auxquelles a donné lieu le vote des lois constitu-

tionnelles et les conséquences que l'on a tirées de ce vote, n'avaient jeté quelque indécision dans l'opinion publique, et nous devons l'avouer, certaines inquiétudes dans les esprits qu'il importe de rassurer. Il faut avant tout détruire l'équivoque et faire pénétrer dans chaque commune de France cette conviction que la population honnête, paisible, laborieuse, attachée à l'ordre par ses sentiments et ses intérêts, a le gouvernement de son côté et qu'elle peut compter sur nous pour la protéger contre les attaques des passions subversives. (Très-bien! très-bien!)

Nous, srons, d'ailleurs, secondés dans cette tâche, nous n'en doutons pas, par une administration intelligente et dévouée qui a su maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles que nous avons traversées, et qui peut compter sur notre constant appui. (Nouvelle approbation.)

Tant que la question de l'organisation des pouvoirs publics est demeurée une question ouverte, elle a divisé des hommes parfaitement d'accord sur la direction à donner au Gouvernement. Cette question résolue, la division qu'elle avait créée doit disparaître. Ceux qui ont trouvé dans cette organisation des pouvoirs publics une satisfaction plus ou moins complète de leurs vœux voudront prouver par leur adhésion à la seule politique capable de rassurer le pays, que l'ordre de choses actuel n'est point incompatible avec la sécurité publique.

Quant à ceux qui eussent voulu résoudre différemment la question constitutionnelle, le patriotisme ne leur conseillera-t-il pas d'unir leurs efforts aux nôtres pour défendre les principes d'ordre et de conservation sociale? (Applaudissements.)

C'est donc avec confiance que nous renouvelons l'appel patriotique adressé par M. le président de la République aux hommes modérés de tous les partis. (Très bien! très bien!) C'est avec instance que nous réclamons leur concours.

Nous avons le devoir d'assurer aux lois constitutionnelles que l'Assemblée nationale a adoptées, l'obéissance et le respect de tous. (Très bien! très bien!)

Nous avons le ferme vœu de les défendre contre toute menace factieuse (nouvelle approbation), mais, serviteurs de la loi, nous ne serons jamais les instruments d'aucune rancune. (Très bien! très bien!)

En France, où les changements dans les institutions et dans les dynasties ont été si fréquents, et où chacune de ces constructions a laissé dans le cœur d'un grand nombre de bons citoyens des regrets et des convictions dignes de respect, lorsqu'ils ne se manifestent par aucun acte répréhensible, toute autre conduite ne serait conforme ni à la justice ni à la bonne politique. (Très bien! très bien!)

Bien loin d'affirmer le gouvernement actuel, l'esprit de suspicion le priverait d'un concours nécessaire et perpétuerait en son envenimant des divisions que les efforts de toute administration doivent tendre à effacer.

Cette conduite ferme et conciliante, nous l'eussions trouvée bonne dans tous les temps: aujourd'hui, c'est la seule qui convienne à la situation née de nos malheurs. Qui pourrait penser que ce soit le moment de nous déchirer entre nous et donner au monde le spectacle de nos dissensions intérieures? Ne serait-ce pas porter, de nos propres mains, le dernier coup à la puissance de la France? Devant cette considération suprême, toute hésitation, il nous le semble du moins, doit cesser.

Le gouvernement a l'intention de vous soumettre des modifications aux lois qui régissent actuellement la presse. Il importe, en effet, d'assurer d'une manière normale la répression efficace d'excessifs qui finiraient par discréditer, dans l'esprit des hommes les plus modérés, l'usage légitime de la libre discussion. Tant que cette loi n'aura pas été votée, le gouvernement ne saurait renoncer aux pouvoirs exceptionnels que lui confère l'état de siège dans un certain nombre de départements.

Nous demandons aussi le maintien pour une période déterminée de la législation actuelle en ce qui concerne la nomination des maires qui seront pris, d'ailleurs, autant que possible, dans le sein des conseils municipaux. Si l'Assemblée nationale ne partageait pas ces avis que nous avons en l'honneur de lui exposer sur la direction que nous nous proposons de donner à la politique du gouvernement, nous lui demanderions de le témoigner immédiatement et nous ne méconnaîtrions pas l'obligation que ce refus de concours nous imposerait. (Applaudissements. — Mouvement prolongé.)

M. Wallon.

M. Henri-Alexandre Wallon, né à Valenciennes, le 23 décembre 1812, fut, de 1831 à 1834, élève de l'École normale.

Reçu agrégé d'histoire, il suivit non sans éclat la carrière de l'enseignement. Maître de conférences à l'École normale en 1840, il devint, à la même époque, suppléant de M. Guizot à la Sorbonne.

En 1848, il fit, en collaboration avec un jeune Polonais, M. Yanoski, un livre sur le *Christianisme et l'Esclavage*, qui appela sur lui l'attention de M. Scholcher, alors président de la commission pour l'abolition de l'esclavage. Elu secrétaire de cette commission, il reçut, peu de temps après, le mandat de second suppléant à l'Assemblée constituante pour la Guadeloupe. L'année suivante, le département du Nord l'envoya siéger à l'Assemblée législative. M. Wallon s'unit, dès son arrivée, au parti conservateur, et fit avec lui campagne contre le socialisme.

Néanmoins, dès cette époque, M. Wallon manifestait des tendances sérieusement républicaines. C'est ainsi que, lors du vote de la loi du 31 mai, qui restreignait le suffrage universel, le député du Nord, persuadé que la Chambre avait outrepassé les pouvoirs qu'elle avait reçus, donna immédiatement sa démission. A partir de cette époque, M. Wallon se confina dans sa chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, et n'en sortit plus pendant toute la durée de l'Empire. Après la guerre, aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant par ses concitoyens du département du Nord, le 22^e sur 28, par 181,217 suffrages.

M. Wallon prit aussitôt place sur les bancs du Centre-Droit. Depuis quatre ans, le *Journal officiel* constate qu'il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Ferry (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le Gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Nous lui surprendrions pas probablement nos lecteurs en leur appartenant que M. Wallon n'a rien d'un tribun. Sa démarche est timide; lorsqu'il parle, c'est à peine s'il ose jeter les yeux sur son auditoire. Un adversaire impromptu, M. de Falloux, qui rougit et s'arrête. Tout son discours se compose de phrases brèves, rapides, qui ressemblent plutôt à des aphorismes philosophiques qu'à des périodes oratoires. On dirait que l'honorable professeur évite systématiquement ces prosopopées familières aux hommes de l'Université; il a peur des *sesquipedalia verba*; il fait tout son possible pour rester simple, clair, précis, et il y réussit. Il est arrivé subitement à la notoriété publique; s'y maintiendra-t-il? C'est une autre question.

A l'époque où la Chambre délibérait sur les lois constitutionnelles, nous nous sommes trouvés plusieurs fois en wagon auprès de l'honorable député du Nord. Un jour la curiosité nous fit jeter un regard indiscret sur les feuilles que lisait le parrain du régime actuel. Or, que découvrirent-nous? Les épreuves d'une édition populaire de la *Vie de saint Louis* et de l'*Evangile*, que M. Wallon corrigéait dans l'intervalle de deux séances (1).

CHRONIQUE

Au ministère de l'intérieur on procède à la révision de tous les livres et brochures qui, de juillet 1870 au 31 décembre 1874, ont obtenu l'estampille.

Le *Bien Public* annonce que l'estampille du colportage a été refusée à deux brochures anti-bonapartistes: 1^o *Le Bonapartisme et les Paysans*; 2^o *Les Complots bonapartistes depuis le 4 septembre 1870*.

On lit dans un journal allemand: « Fin janvier, deux officiers de l'artillerie française, le major Gras et le capitaine Paul Huter, membres du comité supérieur d'artillerie, se rendirent à Steyer (Autriche), où il existe une grande manufacture d'armes occupant quatre mille ouvriers et appartenant à M. Kerschell, lequel possède aussi une seconde manufacture dans les environs de Pesth, où les officiers français se rendirent également.

Le but de leur voyage était de commander, pour le compte du gouvernement français, un million de chassepots perfectionnés. Les manufactures françaises ne pouvant fabriquer que 500,000

(1) L'*Opinion nationale*, dans une notice sur M. Wallon, prétend apprendre à ses lecteurs que M. Henri Wallon est le philosophe Colline de Murger n'est autre chose que le Jean Wallon qui fut rédacteur en chef de l'*Etendard*, et qui aujourd'hui est un des conseillers du parti vieux-catholique de Berne.

de ces armes par année, ce qui n'était pas suffisant pour les besoins immédiats, la France voulant être prête pour la guerre dans deux ans.

Il faut ajouter que chaque fusil fabriqué en Styrie revient à dix francs meilleur marché et que la qualité du fer employé est supérieure; conséquemment, une économie de dix millions pour la France.

Naturellement, les organes officiels berlinois émettent toutes sortes de considérations sur ces achats, dont ils déduisent que la France ne songe qu'à se préparer à faire la guerre le plus tôt possible. Avons-nous besoin d'ajouter que cela est absurde et bien digne de la mauvaise foi des journaux allemands.

Quoique M. Thiers ne soit pas très-satisfait de ce qui se produit, il continue, dit la *Presse*, à conseiller une politique de conciliation et de concessions.

Dans peu de jours — et nous croyons être bien renseignés — il va aborder la *politique de dissolution*, pour ne plus abandonner jusqu'à ce qu'il eût abouti.

Le cardinal-archevêque de Paris vient de décider que la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre aura lieu le 29 de mois de juin prochain, jour de la fête de Saint Pierre. Tous les évêques de France seront conviés à cette grande solennité catholique et nationale. L'expropriation des terrains, qui a eu lieu hier, et les fondations de l'édifice, vont absorber la plus grande partie des ressources amassées depuis deux ans.

Le dernier acte de M. de Chabaud-Latour au ministère de l'intérieur a été l'envoi d'une circulaire à tous les préfets pour leur recommander de placer en tête de leurs affiches officielles les mots: « République française », la République étant, depuis le 25 février, le gouvernement légal de la France.

On n'a pas oublié la mort récente de M. Sonzogni, directeur de la *Capitale*, à Rome, tué dans son cabinet, d'un coup de poignard.

Le corps sans vie de M. Henri Hind, ancien garibaldien, directeur du journal l'*Observateur*, vient d'être trouvé au fond d'un puits dans son propre jardin.

On a cru d'abord à un suicide; mais une dépêche du *Daily Telegraph* fait connaître que des circonstances nouvellement découvertes ne permettent plus de douter qu'il ait eu assassinat.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 Mars 1875.

M. MARTEL, vice-président.
La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée reprend la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres.

M. le rapporteur Charon présente une nouvelle rédaction de l'article 3, qui est adoptée.

La commission propose également une nouvelle rédaction des deux derniers paragraphes de l'article 2.

Cette nouvelle rédaction est adoptée après le rejet de l'amendement Mazure.

L'ensemble de l'article 2 est ensuite adopté.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, remercie l'Assemblée du concours sympathique qu'elle lui a accordé pendant qu'il était son président.

Il donne ensuite lecture d'une déclaration du nouveau cabinet, laquelle déclaration on a lue plus haut.

Après une courte suspension de séance, l'Assemblée reprend la 3^e délibération sur le projet de loi relatif aux cadres de l'armée.

Sur une partie de l'art. 12, M. le général Guillemaut développe un amendement portant création d'officiers-adjoints du génie, qui est adopté.

L'ensemble de l'article est ensuite adopté, ainsi que l'art. 15.

Sur l'article 16, M. le général Mazure développe un amendement relatif aux vétérinaires, lequel est rejeté.

Les articles 16 à 27 sont successivement adoptés après un court débat et après le rejet de quelques amendements.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi.
La séance est levée à 5 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires à ROUBAIX-TOURCOING. Roubaix, le 13 Mars 1875.

Tissus. — L'affluence des acheteurs a été grande cette semaine, et il s'est traité passablement d'affaires. On commence à proposer des commissions pour la saison d'hiver, en articles unis surtout, et on peut espérer que cette saison va s'engager promptement et rondement. Nos fabricants préparent avec activité leurs collections, dont on dit beaucoup de bien.

Laines. — Malgré les prix en hausse sur tous les marchés de laines brutes, les peignés restent à prix stationnaires, mais la vente est devenue plus facile.

Peignage. — Les peignages sont mieux alimentés, mais le vide à combler était